

LOVODASA 26 + 13S

N (SO₃) 26 (32,5)

FERTILISANT UE

Fabricant: Lovochemie, a.s., Terezínská 57, Lovosice, 410 02, République tchèque

Distributeur:

Désignation de type: PFC 1(C)(I)(a)(i) Engrais inorganique solide simple à macroélément

Propriété physique et chimique :

| Propriété | Valeur |
|---|--------|
| Azote total sous forme de N exprimé en % m/m. | 26 |
| Azote nitrique sous forme de N exprimé en % m/m. | 7,5 |
| Azote ammoniacal sous forme de N exprimé en % m/m. | 18,5 |
| Soufre total sous forme de S exprimé en % m/m. | 13 |
| Soufre total sous forme de SO ₃ exprimé en % m/m. | 32,5 |
| Soufre soluble dans l'eau sous forme de SO ₃ exprimé en % m/m. | 32,5 |
| Particules de 2 à 5 mm exprimé en % m/m. | min 90 |
| Particules de 2 à 1 mm exprimé en % m/m. | max. 3 |
| Particules supérieures à 10 mm exprimé en % m/m. | 0 |

L'engrais est sous forme de granulés et a une couleur blanche à jaunâtre.

Teneur en contaminants: l'engrais respecte les limites de teneur en contaminants pour le type d'engrais donné conformément au Règlement (UE) 2019/1009.

Utilisation:

LOVODASA 26 + 13 S est un engrais azoté contenant du soufre sous forme de sulfates. Il est utilisé pour la fertilisation de base ou aux apports réguliers pendant la croissance de la végétation. L'engrais est particulièrement adapté aux plantes ayant un fort besoin en soufre (grandes cultures : colza, moutarde, tournesol, pavot, fourrages, céréales, tubercules, légumes : choux, oignon, ail, poireau, épinards, chou de Pékin, etc.). Ne convient pas aux sols fortement acides.

Application:

| Culture | Dose en kg/ha |
|---------------------------|---------------------------------|
| Blé d'hiver, orge d'hiver | 120 – 180 au printemps |
| | 120 – 180 pendant la croissance |
| Colza d'hiver, tournesol | 120 – 150 au printemps |
| | 180 – 250 pendant la croissance |
| Tubercules | 150 – 220 au printemps |
| | 150 – 220 pendant la croissance |
| Mais pour ensilage | 300 – 400 au printemps |
| Légumes | 150 - 300 |
| Oignons | 150 - 200 |
| Cultures légumineuses | 120 - 150 |

Les doses indiquées expriment la quantité approximative d'engrais recommandée pour l'application pour la culture donnée. Les doses spécifiques et les quantités totales doivent être spécifiées en fonction des conditions locales et de la législation applicable. Le recours à des analyses de sols et de plantes ou à d'autres outils de diagnostic est très adapté.

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Symboles d'avertissement de danger:

Non concerné

Indication d'avertissement:

Non concerné

Mentions de danger standard:

Non concerné

Instructions pour une manipulation en toute sécurité:

Non concerné

Liste de tous les composants constituant plus de 5 % du poids de l'engrais:

Nitrate d'ammonium CAS 6484-52-2 (CMC 1), sulfate d'ammonium CAS 7783-20-2 (CMC 1/CMC 11)

Le présent produit est régulé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes transactions suspectes et disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

L'engrais relève du champ d'application de la directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux règles pour la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. L'engrais répond à toutes les exigences de cette directive, la manipulation du présent engrais est sûre selon les exigences de cette législation et n'est soumise à aucune exigence particulière.

L'engrais entre dans le champ d'application de la directive 91/676/CEE du Conseil relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. L'engrais contient de l'azote et ne peut ainsi être utilisé que dans une mesure limitée dans les zones menacées. L'engrais peut être utilisé sans restrictions sur les habitats en dehors des zones menacées.

Des informations supplémentaires ou détaillées concernant une manipulation sûre et l'impact environnemental, y compris les instructions de premiers secours, peuvent être trouvées dans la fiche de données de sécurité de l'engrais donné.

Transport et stockage:

L'engrais destiné à l'usage direct est stocké en vrac en tas jusqu'à une hauteur maximale de 6 m, avec un espace min. de 1 m ou séparés en compartiments (boxes). Les tas et les compartiments doivent être marqués du nom de l'engrais. Il est recommandé de recouvrir en permanence l'engrais destiné au stockage prolongé d'une bâche ou de le stocker emballé. L'engrais conditionné en sacs de grande contenance est stocké empilé jusqu'à une hauteur maximale de 2 sacs de grande contenance. Lors du stockage de sacs d'engrais sur palettes, ces dernières peuvent être entreposées sur deux étages maximum. L'engrais doit être stocké sur un sol doté d'une surface imperméable. Il doit être protégé des rayons directs du soleil et de la chaleur rayonnante, autrement, les granulés seront détruits et l'engrais durcira. Il est stocké séparément des autres engrais et protégé de la contamination. La zone de stockage doit être protégée contre la pénétration de l'humidité.

Poids: 25, 500, 1000 kg, en vrac

Durée d'utilisation: 24 mois lorsqu'il est stocké dans l'emballage d'origine intact et lorsque les conditions de stockage sont respectées

Date de fabrication: